

DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE ENSEIGNANT(E) DU 1ER DEGRE TITULAIRE
A TRANSMETTRE A L'INSPECTRICE/INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE

Adjoint TR/TR ASH Directeur Maître E / Maître G Psychologue

Nom d'usage:..... Nom de famille:.....Prénom :.....Date de naissance :

École : Elémentaire Maternelle

Commune :..... Circonscription :.....

En cas de temps partiel ou de décharge, (**uniquement dans ces cas**)
cocher les jours travaillés en classe :

matin	L <input type="checkbox"/>	M <input type="checkbox"/>	Me <input type="checkbox"/>	J <input type="checkbox"/>	V <input type="checkbox"/>
a-midi	L <input type="checkbox"/>	M <input type="checkbox"/>		J <input type="checkbox"/>	V <input type="checkbox"/>

Date de l'absence :

Date de la demande :.....

(Obligatoire)

Durée :

Signature de l'enseignant :

Division des ressources humaines et des moyens du 1^{er} degré

Autorisations d'absences de droit

Justificatifs joints obligatoirement et contrôlés par l'IEN

Décision de l'IEN (cachet et signature)

- Participation aux travaux d'une assemblée publique électorale
- Participation à un jury de cours d'assises
- Autorisations d'absences pour examens médicaux obligatoires liés à la grossesse ou à la surveillance médicale de prévention en faveur des agents
- Réunion d'information syndicale (art. 5 du décret n°82-447)
- Autres autorisations d'absences à titre syndical (art.13-15 modifié par décret 2013-451 du 31/05/2013)

- Attestation du médecin
- Convocation
- Lettre motivée

- Accord
- Refus pour nécessités de service

Autorisations d'absences facultatives

Justificatifs joints obligatoirement et contrôlés par l'IEN

Avis de l'IEN à circonstancier le cas échéant (cachet et signature)

- Fonctions publiques électives non syndicales
- Candidature à certaines fonctions publiques électives
- Préparation aux concours et examens professionnels
- Candidature à un concours ou à un examen professionnel
- Mariage, PACS de l'intéressé
- Décès ou maladie très grave du conjoint, du partenaire de PACS, des père, mère, enfants
- Décès d'autres proches - lien de parenté :
- Naissance : 3 jours
- Congé paternité : 4 jours immédiatement + 21 jours
- Garde enfant malade
- Garde enfant (indisposition passagère, crèche ou école fermée, nourrice malade)
- RDV médicaux (spécialistes)
- Déplacement à l'étranger pour raisons personnelles
- Fêtes religieuses
- Agents de l'Etat sapeurs-pompiers
- Pour convenance personnelle - motif :

- Attestation du médecin
- Convocation
- Lettre motivée
- Autres pièces justificatives

- Certificat médical indiquant que le parent doit rester auprès de l'enfant
- Attestation de fermeture de l'école ou de la crèche

- Favorable
- Défavorable
- Refus
- Commentaire :
-
-

Décision DASEN / SG

- AVEC TRAITEMENT
- SANS TRAITEMENT
- REFUS

Pour le Recteur, et par délégation, la secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Val-de-Marne